



Nonpaiement de facture d'un client

Par **pedritolala**, le **18/03/2010** à **11:24**

Bonjour, je suis un entrepreneur de la suisse et je travaille sur le batiment (Costruction des poeles) J'ai construit pour un client un poele. tous est fait comme ecrit dans notre contract. Le client ne paie pas la derniere tranche de la facture (4000.-Euro) J'ai lui envoy'e un lettre de rappel ou j'ai donné un delai de trois moi, si il ne paye pas je vais relancé la procedure avec lettre recommandé. Questceque je dois faire pour recevoir mon paiement? Je ne connais pas les procedures en France.

Merci pour une reponse. P.

Par **Patricia**, le **18/03/2010** à **20:27**

Bonsoir,

Votre problème relève du droit suisse.

Connaître les procédures en France ne vous apportera rien. Sauf, si vous êtes sûr(e) que ce sont les mêmes ?

Ce n'est pas moi qui vous le dirais, je ne le connais pas...

Par **pedritolala**, le **19/03/2010** à **17:26**

Bonjour, j'ai oublié a dire que j'ai construit le poele en France. Ce pour sa que je pense le loi de la France s'applique. Et donc je ne sais pas comment je dois faire pour recevoir mon paiement.

Par **Patricia**, le **19/03/2010** à **20:22**

Bonsoir,

Pour facture impayée, il faut commencer par envoyer 2 lettres de rappel (de relance) en Rec avec A/R.

Précisant :

- TEL numéro de facture,
- Adressée TELLE date,
- Payable à TELLE échéance...

(en donnant un maximum de renseignements)

Le délai de la poste en France pour retirer un recommandé (si absent du domicile), est de 15 jours.

Attendre environ entre 2 et 4 semaines entre ces 2 envois.

Par **pedritolala**, le **05/04/2010** à **20:44**

Bonjour Mme,

mon client n'est pas content . Il veut maintenant faire un cas judiciaire.Mais nous avons un contract ensemble et j'ai rempli le contract.Ma question est:Ou voudrait se derouler un cas.Au tribunal a la place ou mon entreprise est inscrit,ou la place ou le client habite?(La place de la realisation des travaux)

Par **Patricia**, le **08/04/2010** à **18:21**

Bonsoir,

Ce sera le Tribunal du domicile du client.

Comme vous résidez en Suisse, pas la moindre idée pour vous préciser comment se déroulera la suite de cette procédure.